

Frais de scolarité - Année Scolaire

2026 – 2027

○ **Réinscription obligatoire**

La réinscription doit être effectuée dès réception du bulletin.

Accueille du lundi au vendredi jusqu'à mi-juillet, de 8h à 12h.

Montant des frais

- *Le montant des frais de scolarité s'élève à :
1500 € pour l'année*

Modalités de paiement

- **Paiement en une fois : 1 500 €**
- **Paiement en 5 fois : 5 x 300 €**

Moyens de paiement acceptés

- Chèques
- Espèces
- Virement bancaire (Merci de Précisez le nom de l'élève et sa classe)

Pièces à fournir :

- 3 Photos d'identité
- 1 Attestation d'assurance (responsabilité civile) couvrant l'élève
- Notification de bourses (le cas échéant)